

Instructions de rédaction de votre constitution de partie civile aux cotés de Madame MULLER

Rédigez dans le document ci-dessous « Constitution de partie civile aux côtés de Madame MULLER » en vous inspirant des deux exemples joints.

I) Développer votre qualité (nom / prénom / date de naissance etc ..)

II) Les faits Après « **En effet...** » racontez **ce qui vous est arrivé** ou **ce qui est arrivé à votre proche décédé**, en les rédigeant (« Je suis ... ») :

A) Précisez si vous avez vous-même été victime d'un refus de soin pour le covid de la part de votre médecin (était-ce votre médecin habituel ?), donnez son nom et ses coordonnées et expliquez de façon détaillée les circonstances (ex. le médecin m'a dit de rester chez moi en prenant du Doliprane, impossible de joindre le 15, impossible d'évaluer le stade de dégradation de mon état, etc.) dans lesquelles cela s'est passé.

Si vous avez des pièces (ordonnance du médecin, preuve du paiement de la consultation, bulletin d'entrée à l'hôpital), joignez-les.

Si vous êtes proches de victimes précisez votre lien avec la victime (parent, époux) et donnez le nom et les coordonnées de son médecin et expliquez de façon détaillée les circonstances dans lesquelles le refus de soin a eu lieu.

B) Expliquez les conséquences du refus de soin (pour vous ou pour la victime, si vous êtes un proche) :

- Vous avez subi un préjudice moral : cette situation a été très difficile à vivre pour vous, vous vous êtes retrouvé(e) sans solution, désemparé(e).

- Vous avez subi un préjudice en termes de santé : votre état s'est dégradé, vous avez souffert de l'hospitalisation, vous avez gardé des séquelles, de quelle gravité, etc.

Si vous êtes un proche, celui-ci a-t-il subi des conséquences en termes de santé, est-il décédé ?

- Vous avez subi un préjudice économique : vous avez perdu des jours de travail, les séquelles ont un coût pour vous, etc.

Si vous avez des pièces (arrêt de travail, pertes économiques), joignez-les.

Voici ci-dessous deux exemples pour « un patient mal soigné » (exemple 1) et « pour un patient décédé » (exemple 2).

Exemple 1 : patient mal soigné

Nom : DUPUIS Prénom : Jean

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1975 à Rennes

Profession: commerçant

Adresse: XXXXXXXX

Tél. : XXXXXXXXXX

Adresse email : XXXXXXXXXXXX

Madame Fanny BUSSAC
Juge d'instruction près le
Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Recommandée avec A.R.

Votre réf : JIJI 70422000007

Madame la Juge,

Dans le cadre de l'information que vous avez ouverte sous le n° JIJI 70422000007, suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée par Madame Muller à l'encontre de M. Patrick BOUET, Président du Conseil national de l'Ordre des Médecins, du chef de (complicité de) délaissement, j'ai l'honneur par la présente, de m'associer à cette plainte :

En effet, je suis tombé malade le XXXX. Voyant que mes symptômes correspondaient à ceux du covid, j'ai été me faire tester immédiatement. Le test était positif. Le lendemain, les symptômes s'étaient aggravés et j'ai contacté mon médecin, Dr XXXX, dont le cabinet est à XXXXX. Il m'a simplement prescrit du Doliprane et m'a dit de n'aller à l'hôpital que si mon état s'aggravait. Je vous joins l'ordonnance de mon médecin. Le Doliprane a un peu calmé les douleurs, mais c'est tout et j'avais de plus en plus de mal à respirer sans que le Doliprane n'y fasse rien, à part me faire mal au ventre, à force.

Dans les trois jours qui ont suivi, j'ai dû rester alité, seul chez moi. J'ai fermé mon commerce et j'ai attendu avec angoisse, d'autant que ce que j'entendais à la télévision et à la radio était loin d'être rassurant. Au bout de trois jours à ce régime, mon état s'était encore aggravé et j'étais très faible. J'ai rappelé mon médecin, le XXX, et je lui ai demandé s'il ne pouvait pas me prescrire quelque chose de plus adapté que le Doliprane. Je lui ai parlé des corticoïdes et des macrolides, dont j'avais un peu entendu parler dans les médias. Il a refusé et m'a conseillé d'aller à l'hôpital. C'est finalement en ambulance que je me suis rendu à l'hôpital, tant il m'était devenu impossible de me déplacer seul. J'y suis resté deux semaines en soins intensifs. Je vous joins mon bulletin d'hospitalisation. J'estime que j'ai eu beaucoup de chance d'en ressortir vivant. Ce fut une expérience très traumatisante dont je garde, aujourd'hui encore, des séquelles physiques et psychologiques.

Depuis, j'ai appris, d'abord par l'expérience de personnes autour de moi qu'il existait, à cette époque déjà, des traitements ambulatoires précoces qui auraient pu m'être prescrits, à moi aussi. J'ai pu le confirmer en m'intéressant à la question et en faisant des recherches par moi-même. J'ai ainsi découvert que des traitements précoces étaient administrés dans d'autres pays, comme

en Inde par exemple, avec de très bons résultats. J'ai aussi pris connaissance des injonctions de l'ordre des médecins et notamment de son président d'alors, M. Patrick Bouet, qui menaçait les médecins qui voulaient prescrire ces traitements. Ceci me semble totalement incompréhensible et gravement répréhensible.

J'ai subi de graves préjudices du fait de l'absence de soin et, donc, de la perte de chance d'avoir accès à un traitement qui aurait fait que la maladie aurait été terminée au bout de quelques jours :

- un préjudice moral, d'abord, puisque je me suis retrouvé seul face à une maladie potentiellement mortelle et j'ai vu mon état se dégrader, au point où je me suis vu mourir seul chez moi. L'expérience de l'hospitalisation a été réellement traumatisante.

- un préjudice en termes de santé, ensuite, puisque je garde des séquelles du fait que la maladie a été mal soignée et je n'ai pas retrouvé ma totale capacité respiratoire.

- un préjudice économique, enfin, puisque, étant commerçant, j'ai dû fermer mon commerce en catastrophe pendant plusieurs semaines et que je n'ai perçu aucune compensation financière de ce fait. Mon stock a été perdu et je n'ai plus, aujourd'hui, la même capacité à tenir mon commerce, étant diminué physiquement.

En conséquence, je m'associe à la plainte déposée par Madame MULLER entre vos mains contre M. Patrick BOUET pour complicité de délaissement, et déclare me constituer partie civile.

Je fais élection de domicile chez moi, et déclare être assisté par Me Jean-Pierre JOSEPH, Avocat au Barreau de Grenoble.

Je vous prie de croire, Madame la Juge, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Date :

Signature :

Je vous joins les pièces suivantes :

- ordonnance de mon médecin
- bulletin d'hospitalisation
- bilan de mon commerce

Exemple 2 : patient décédé

Nom : DURAND Prénom : Jeanne

Date et lieu de naissance : 7 août 1982 à Strasbourg

Profession: employée

Adresse: XXXXXXXX

Tél. : XXXXXXXXXX

Adresse email : XXXXXXXXXXXX

Madame Fanny BUSSAC
Juge d'instruction près le
Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Recommandée avec A.R.

Votre réf : JIJI 70422000007

Madame la Juge,

Dans le cadre de l'information que vous avez ouverte sous le n° JIJI 70422000007, suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée par Madame Muller à l'encontre de M. Patrick BOUET, Président du Conseil national de l'Ordre des Médecins, du chef de (complicité de) délaissement, j'ai l'honneur par la présente, de m'associer à cette plainte :

En effet, mon père est tombé malade le XXXX. Mon père s'appelait Pierre DURAND et il était né le 17 juin 1950, à Bayonne. Il vivait à Marseille, à l'adresse suivante : XXX. est décédé du covid, le XXXX.

Lorsqu'il est tombé malade, il a appelé son médecin, le Dr XXX, dont le cabinet est à XXX. Celui-ci lui a d'abord conseillé de se faire tester avant de venir en consultation. Mon père a été se faire tester, alors même qu'il allait déjà mal. Le test était positif. Il a rappelé son médecin le lendemain. Le médecin l'a reçu le jour d'après et lui a prescrit du Doliprane que mon père a pris. Mon père souffrait déjà de problèmes digestifs et a mal supporté le Doliprane. Voyant son état s'aggraver et n'ayant pas d'autre remède, il a continué à le prendre jusqu'au moment où il ne parvenait pratiquement plus à respirer. Je vis loin de lui, j'ai trois enfants à charge seule, qui n'étaient pas scolarisés du fait de la fermeture des écoles et il était pour ainsi dire impossible possible de se déplacer librement à ce moment-là. Je n'ai donc pas pu lui venir en aide autrement que par téléphone et en le soutenant moralement.

Au bout de quelques jours de la maladie, mon père a eu le sentiment d'aller mieux, ce qui m'a grandement rassurée. Mais, peu de temps après son état s'est fortement et rapidement dégradé. Il n'a pas eu le temps d'appeler des secours et est décédé seul à son domicile.

J'ai appris depuis que les choses auraient pu être très différentes si son médecin lui avait prescrit, dès les premiers signes de la maladie, les traitements que l'on connaissait déjà à ce moment-là. J'ai été scandalisé lorsque j'ai compris que l'ordre des médecins, lui-même, faisait obstacle à ces traitements. Je ne comprends toujours pas pourquoi, peut-être pour favoriser la vaccination...

J'ai subi de graves préjudices du fait de l'absence de prise en charge correcte de mon père et, donc, de la perte de chance d'avoir accès à un traitement qui aurait fait que la maladie aurait été terminée au bout de quelques jours :

- un préjudice moral, d'abord, puisque je me suis retrouvé seule face à la maladie de mon père. J'ai vu son état se dégrader, sans savoir vers qui me tourner pour l'aider. Le médecin n'ayant été d'aucun secours, je n'avais aucune solution. Aujourd'hui encore, je vis très mal d'avoir perdu mon père dans de telles conditions.

- un préjudice en termes de santé, ensuite, puisque, depuis, j'ai fait une dépression, ne pouvant faire face à une situation aussi grave et aussi injuste.

- un préjudice économique, enfin, puisque, j'ai dû être arrêté à plusieurs reprises, en sachant que je perds à chaque arrêt les jours de carence. J'ai dû prendre de l'aide, à mes frais, pour m'occuper de mes enfants et des obligations de la vie courante que je n'arrivais plus à assumer, du fait de ma dépression.

En conséquence, je m'associe à la plainte déposée par Madame MULLER entre vos mains contre M. Patrick BOUET pour complicité de délaissement, et déclare me constituer partie civile.

Je fais élection de domicile chez moi, et déclare être assisté par Me Jean-Pierre JOSEPH, Avocat au Barreau de Grenoble.

Je vous prie de croire, Madame la Juge, l'expression de mes respectueuses salutations.

Date :

Signature :

Je vous joins les pièces suivantes :

- ordonnance du médecin de mon père
- acte de décès de mon père
- attestation de mon médecin quant à ma dépression
- feuilles d'arrêt maladie
- preuve des dépenses pour différentes aides à domicile.

IMPORTANT : rajoutez autant de pages que vous le souhaitez pour exposer les faits.

Constitution de partie civile aux côtés de Madame MULLER

Nom :..... Prénom :.....

Date et lieu de naissance :.....

Profession:

Adresse:

Tél. :

Adresse email :

à Madame Fanny BUSSAC
Juge d'instruction près le
Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Recommandée avec A.R.

Votre réf : JIJI 70422000007

Madame la Juge,

Dans le cadre de l'information que vous avez ouverte sous le n° JIJI 70422000007, suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée par Madame Muller à l'encontre de M. Patrick BOUET, Président du Conseil national de l'Ordre des Médecins, du chef de (complicité de) délaissement, j'ai l'honneur par la présente, de m'associer à cette plainte :

En effet...

(Rajoutez autant de pages que vous le souhaitez pour exposer les faits)

En conséquence, je m'associe à la plainte déposée par Madame MULLER entre vos mains contre M. Patrick BOUET pour complicité de délaissement, et déclare me constituer partie civile.

Je fais élection de domicile chez moi, et déclare être assisté par Me Jean-Pierre JOSEPH, Avocat au Barreau de Grenoble.

Je vous prie de croire, Madame la Juge, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Date :

Signature :

Je vous joins les pièces suivantes :

-
-
-